

« Politiques agricoles » : la Fongs présente son avis sur les priorités économiques

**Adhésion du Sénégal au G20¹ ?
La Fédération des ONG sénégalaises (la Fongs) a eu à donner son avis sur cette éventualité, à la demande du ministère du Commerce. Quelques extraits de ses réflexions.**

La Fongs rappelle que l'État décide des politiques. Il est souverain et légitime, mais ses décisions doivent se nourrir des idées des différents acteurs et notamment des Organisations Paysannes.

En l'occurrence, si pour la Fongs, il est important que le Sénégal adhère au G20 pour des raisons de stratégie politique afin d'être représenté et de faire entendre sa voix, cependant, les positions à défendre doivent être différentes de celles du groupe des pays émergents, défenseurs du libre-échange et surtout de l'augmentation de leurs propres parts de marché.

Des constatations

Les **contraintes institutionnelles sont fortes** : les institutions internationales poussent à la dérégulation des marchés agricoles, et l'agriculture est dans le collimateur de l'Organisation mondiale de commerce, qui donne une priorité à la libéralisation du commerce.

Cependant, les **marchés internationaux des produits agricoles sont très imparfaits** : l'instabilité y est chronique, ils sont de plus en plus dominés par des oligopoles agroalimentaires, font l'objet de dumping, le prix dit « mondial » ne concerne qu'une part minime de la production (à l'exception de quelques produits tels le cacao et le café). Le risque y est élevé, d'autant plus que les rapports de force y sont défavorables pour les producteurs agricoles, et ils ne peuvent servir d'étalon pour mesurer les niveaux des prix adéquats.

Les tendances pour l'agriculture africaine se caractérisent par une **baisse continue des prix des produits d'exportation** et une **dépendance croissante en importation** de produits alimentaires mais aussi industriels issus de matières premières agricoles.



Des femmes productrices de manioc vendant leur produit transformé au bord de la route.

Que rechercher ?

La politique agricole doit favoriser l'exploitation agricole familiale. Le niveau des prix agricoles détermine le niveau de revenus des producteurs. C'est l'obtention de **prix rémunérateurs** dont dépend la possibilité et le rythme de développement des exploitations familiales, clés de la croissance des économies agricoles.

Quelle priorité soutenir au niveau du G20 ?

La priorité doit être donnée aux **marchés intérieurs**, pour une **maîtrise de l'offre** et des **prix stables**.

« Les défenseurs du libre-échange se sont préparés depuis plus de cinquante ans. Grâce à des politiques et à des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles. Il est important et non-négociable de bénéficier de la même chose. »

Fonder principalement la croissance et le développement de l'agriculture africaine sur les marchés externes n'offre aucune garantie de relever les défis de nourrir la population africaine, ni de lui donner les opportunités durables de générer des revenus décents.

Les exemples de gestion de l'offre ont montré leur efficacité sur la stabilisation des prix et leurs effets bénéfiques sur la sécurisation des revenus des exploitations familiales. Pour

cela il est nécessaire de privilégier la consommation intérieure de ce que la région produit, de pouvoir doser la protection extérieure sous régionale et de libéraliser au niveau interne (suppression des entraves à la circulation, recherche des complémentarités).

Aussi, les Organisations Paysannes demandent que les négociateurs utilisent toutes les possibilités des accords signés. Les producteurs ne comprennent pas pourquoi le TEC² a été fixé au taux plancher et non au taux plafond qu'autorisait l'accord agricole de l'OMC : *« Cette situation, qui permet aux produits internationaux d'entrer dans nos pays avec des prix de dumping, doit être reconsidérée d'urgence. C'est là l'instrument fondamental de la maîtrise des prix intérieurs. »*

Un effort de gestion de l'offre ne constitue-t-il pas une réponse plus appropriée que l'élimination des soutiens à l'agriculture et sa soumission ultérieure à des marchés toujours aussi imparfaits ? ■

*Éléments rassemblés par
Patrick Delmas, Inter-Réseaux*

¹ Créé en 1999 à l'initiative du G7 pour permettre d'intégrer les PED et les pays émergents dans les discussions sur l'évolution du système économique et financier international, le G20 comprend 19 pays dont les pays les plus industrialisés et des pays dits émergents. L'Afrique du Sud y est le seul pays africain membre.

² Tarif extérieur commun mis en place dans le cadre de l'Uemoa.